Rectificatif à la décision 96/138/CECA des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, du 29 janvier 1996, relative à certaines mesures applicables à l'égard du Kazakhstan en ce qui concerne le commerce de certains produits sidérurgiques relevant du traité CECA

(*Journal officiel des Communautés européennes» nº L 32 du 10 février 1996.)

Page 29, à l'annexe I:

- rubrique SA 3. Autres produits plats:
 - le code NC 7208 53 90 est inséré après le code NC 7208 40 90,
 - le code NC 7211 23 51 est inséré après le code NC 7211 23 10,
- rubrique SB 3. Autres produits longs:
 - le code NC 7214 99 50 est inséré après le code NC 7214 99 39.